Image not found or type unknown

mandat de protection future

Par **philipjan06**, le **17/03/2013** à **21:05**

Bonsoir,

mon père (87 ans)n'est plus capable de gérer ses affaires.
Il vit dans une maison de retraite, près de son domicile.
Il a sa tête mais il ne peut plus bouger.
Ma mère (89ans) est en parfaite santé; elle est légataire universelle mais n'a aucun pouvoir.
Afin d'éviter toute tutelle ou curatelle, est-il encore possible d'envisager un mandat de protection future?
D'avance merçi de votre réponse.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés